



Contester un avertissement

Par martin11nov, le 31/01/2018 à 02:50

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]
(obligatoire sur le 1er message)

Mon employeur m'a notifié par AR un avertissement pour retard, contestable. Mais en le rédigeant, il a commis une erreur de calendrier : il a mis la date du dimanche 13 décembre 2017 qui n'existe pas, le dimanche était le 17 décembre 2017. Comment contester cet avertissement ou tout simplement demander son annulation, je l'ai pourtant appelé pour le prévenir de mon retard dû aux grèves SNCF et au record des bouchons cumulés en Île de France le 12 et le 13 décembre 2017, il m'a pourtant dit au téléphone de conduire prudemment, qu'il n'y avait pas le feu. Il me l'a quand même mis.

Merci de m'aider à trouver une solution juste.

Cordialement.

Par P.M., le 31/01/2018 à 08:22

Bonjour,

Contester l'avertissement pour une erreur matérielle de jour n'a pas de sens, en revanche, si vous avez matière comme vous semblez l'indiquer, vous pourriez le faire par lettre recommandée avec AR même si l'employeur pourrait vous rétorquer que vous auriez dû prendre vos précautions s'il ne veut pas être compréhensif...

Par martin11nov, le 31/01/2018 à 08:35

Merci pour votre aide à la compréhension, je le conteste de suite.